

# Rénovation/extension du Lycée des Alpilles à Miramas

Mandataire : Agence GULIZZI – 15 rue de LILLE – 13001 Marseille



## Acoustique

Nom de l'intervenant : **Jean Paul van Cuyck**

En phase PRO-DCE

Bruit d'équipements du bâtiment :  $L_{\text{NAT}}$  [ 30 dBA.

La salle de restauration bénéficiera d'un sol souple ou résine afin de limiter les bruits de chocs liés à la chute d'objet ou des bruits de chaise. La restauration sera fondée sur le principe de self afin de limiter la présence des demis pensionnaires dans la salle et donc de limiter à la fois leur exposition au bruit et leur « production sonore ». Le local sera conditionné d'un point de vue acoustique par le traitement total des plafonds et complété par celui des murs. Des moyens techniques seront mis en place afin de limiter l'impact acoustique de la file d'attente avant la prise de repas et du débarras du plateau.

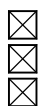
L'ensemble des locaux de rassemblement, préau, bénéficieront également d'un conditionnement acoustique afin de fournir une ambiance « calme » dans la cour de récréation et de ne pas exposer les élèves à des niveaux sonores importants les jours de pluie.

Les lieux tels que le CDI seront d'ambiance acoustique calme et feutrée afin de favoriser la concentration et l'attention nécessaires à ces lieux de lectures. Les espaces pourront être séparés par des claustras ou éléments de cloisons disposées selon le fonctionnement du CDI.

Maître d'ouvrage : **Conseil Régional des Bouches du Rhône / AREA PACA**  
M Le Directeur Général de l'AREA 29, Boulevard Charles Nédélec 13331 Marseille cedex 03

Période de réalisation des études 2010

Enveloppe financière des travaux concernés : 8,2 M€ - 4 500 m<sup>2</sup>



Locaux scolaires  
Salle de spectacle  
Cuisines et réfectoires :



Labos de langues  
Salle de sport/gymnase  
Bruit de riverains